

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2019

Rapport établi le 19 juin 2020, par le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Rapport établi le 19 juin 2020 conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,



SOMMAIRE

CHAPITRE 1: PRÉSENTATION	3
CHAPITRE 2 : COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	4
CHAPITRE 3: ORGANISATION DU SERVICE	5
3 – I / Organisation générale du service	5
1 Le pôle castrais :	7 7
3 – II / Ordures ménagères résiduelles	8
3 – III / Emballages ménagers recyclables et verre	8
3 – IV / Déchets végétaux	9
3 – V / Encombrants	10
3 – VI / Évolution des tonnages collectés entre 2010 et 2019	10
CHAPITRE 4 : PRÉVENTION DES DÉCHETS	12
CHAPITRE 5: INDICATEURS FINANCIERS	14
CONCLUSION	17



CHAPITRE 1: PRÉSENTATION

Lors de sa création, le 1^{er} janvier 2000, La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a pris la compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes et les opérations de transports, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

La partie « traitement » a été déléguée au syndicat mixte départemental TRIFYL le 11 avril 2000 lors de l'adhésion de la Communauté d'agglomération qui en a toutefois poursuivi l'exercice jusqu'au 31 décembre 2003. Le syndicat TRIFYL assure la gestion des déchèteries, des quais de transfert et des unités de traitement. Le rapport annuel de ce syndicat fait état des indicateurs des unités gérées par celui-ci.

La partie « collecte » a été transférée par ses 16 communes membres à la Communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2004, l'exercice effectif en ayant été assuré à compter du 1er janvier 2005. En 2017, deux communes ont quitté la Communauté d'agglomération : le Rialet et le Vintrou suite à Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Communauté d'agglomération étant établie sur 2 aires urbaines, le service de collecte s'articule autour de deux pôles techniques, l'un à Castres qui dessert les communes de Castres, Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Boissezon et Navès ; l'autre à Mazamet pour les communes de Mazamet, Aussillon, Pont de l'Arn, Payrin-Augmontel, Aiguefonde, Caucalières et Saint Amans Soult.

CHAPITRE 2 : COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération exerce la compétence collecte des déchets des ménages et déchets assimilés avec, pour chaque commune, les prestations figurant sur le tableau cidessous.

	ОМ	Emballages	Verre	Déchets végétaux	Encombrants	Cartons des commerçants
Aiguefonde	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	La collecte est
Aussillon	CACM	CACM	CACM	Collecte municipale	CACM	réalisée avec celle des
Boissezon	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	emballages.
Castres	CACM	CACM	CACM	BIEYSSE	CACM	CACM
Caucalières	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Labruguière	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Lagarrigue	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Mazamet	CACM	CACM	CACM	Collecte municipale	CACM	
Navès	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	La collecte est
Noailhac	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	réalisée avec
Payrin- Augmontel	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	celle des emballages.
Pont-de-l'Arn	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Le Rialet*	CACM	CACM	CCHVT	CCHVT	CCHVT	
Saint-Amans- Soult	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	
Valdurenque	CACM	CACM	CACM	Pas de collecte	CACM	

^{* :} à la demande de la Communauté de communes de la Haute-Vallée du Thoré, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet réalise, par convention, la collecte et le traitement des déchets ménagers hors verre de la commune du Rialet (55 habitants).

A l'exception du verre, la compétence collecte s'arrête au déchargement des véhicules de collecte aux quais de transfert ou au centre de tri.

La gestion des équipements de transfert, le transport vers les centres de traitement, le traitement lui-même et la gestion des déchèteries font partie de la compétence traitement déléguée au syndicat mixte départemental TRIFYL.

Le transport du verre depuis Castres vers les établissements BRIANE (Saint-Juéry) chargés par la Verrerie Ouvrière d'Albi de la préparation du calcin, est assuré par la société VEOLIA pour le compte de la Communauté d'agglomération.

CHAPITRE 3: ORGANISATION DU SERVICE

3 – I / Organisation générale du service

Le service « collecte et traitement des déchets » assure les missions de collecte et d'élimination des déchets pour 78 051 habitants (population municipale au 1 janvier 2019) répartis dans les 14 communes membres de la Communauté d'agglomération. La collecte s'effectue en porte à porte pour la majorité du territoire ; 903 points de collecte en regroupement complètent le dispositif. Environ 700 producteurs significatifs qui ne sont pas des ménages sont collectés par le service de collecte.

La délibération de la Communauté d'agglomération n°2011/181 en date du 24 octobre 2011, fixe les modalités de la collecte des déchets sur le territoire comme détaillé ci-après :

Type d'habitat	Type de collecte
Centre urbain dense (Castres, Mazamet, Labruguière)	Apport volontaire en conteneurs enterrés
Gros producteurs = habitat collectif, administrations, professionnels	Bacs privatifs
Habitat pavillonnaire dense, périurbain	Bacs individuels en porte à porte
Habitat rural ou centre bourg	Bacs de regroupement + conteneurs enterrés ponctuels

L'organisation du service se déroule maintenant de la manière suivante :

Note : C 2 : collecte d'une fréquence de deux fois par semaine, C1 : collecte d'une fréquence d'une fois par semaine et C 0.5 : collecte d'une fréquence d'une fois toutes les deux semaines.

Exemple : collecte C 1 C 0.5 : collecte 1 fois par semaine pour les déchets résiduels et 1 fois toutes les 2 semaines pour les déchets recyclables.

Commune	Type de collecte	Date de mise en place
Aiguefonde	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mars 2012
Aussillon	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Juillet 2012

Commune	Type de collecte	Date de mise en place
Boissezon	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2011
Castres cœur de ville	Conteneurs enterrés	De 2011 à 2016
Castres pavillonnaire	Bacs individuels C1 C 0.5	Décembre 2012
Castres rural (pour les habitations ne pouvant avoir des bacs individuels)	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2012
Caucalières	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mai 2012
Labruguière Cœur de ville	Conteneurs enterrés	De 2013 à 2016
Labruguière pavillonnaire et rural	Pavillonnaire en bacs individuels C1 C 0.5 et bacs de regroupement C2 C1	Bacs individuels mis en place pour 1 500 foyers en décembre 2015.
Lagarrigue	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et regroupement C2 C1	Janvier 2012
Mazamet Cœur de ville	Conteneurs enterrés	De 2013 à 2016
Mazamet pavillonnaire	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5	Juillet 2012
Mazamet rural	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
Navès	Bacs individuels C1 C 0.5	Décembre 2015
Noailhac	Bacs de regroupement C2 C1	Décembre 2011
Payrin Augmontel pavillonnaire	Bacs individuels C1 C 0.5	Mars 2012
Payrin Augmontel rural	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
Pont de l'Arn	Pavillonnaire porte à porte en bacs individuels C1 C 0.5 et en bacs de regroupement C2 C1	Mars 2012 pour Rigautou Juillet 2013 (village)
Saint Amans Soult	Bacs de regroupement C2 C1	Pas de modification
Valdurenque	Bacs individuels C1 C 0.5	Janvier 2012

Le service de collecte est réparti sur 2 pôles :

1 Le pôle castrais :

Une fois collectées, les ordures ménagères sont déversées au quai de transfert de Castres, et les emballages ménagers recyclables sont directement déchargés au centre de tri TRIFYL à Labruguière.

2 Le pôle mazamétain :

Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont déversés au quai de transfert d'Aussillon.

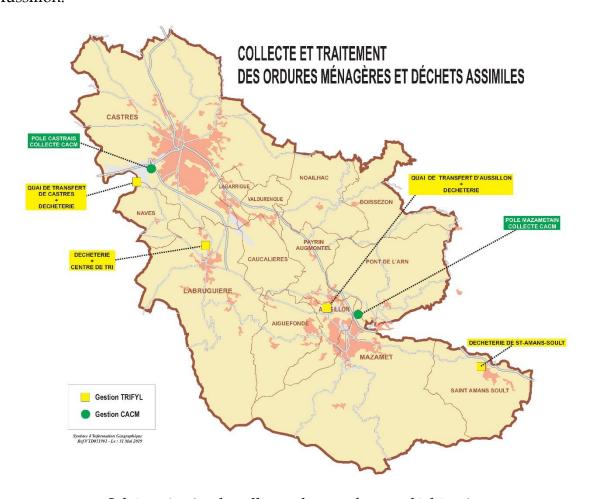


Schéma 1 : site de collecte, de transferts et déchèteries

3 – II / Ordures ménagères résiduelles

Contenants sur

l'Aire de l'EPCI

Compétence CACM Compétence TRIFYL Collecte Traitement Quai de transfert d'AUSSILLON Quai de transtert de CASTRES Bioréacteur de Labessière Candeil Matériels de

Schéma 2 : la filière Ordures Ménagères résiduelles

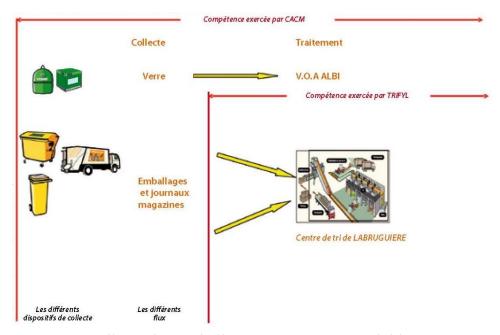
La distribution des sacs noirs à déchets est conservée dans les communes suivantes dans les zones en bacs de regroupement ou en collecte en porte à porte en sac) : Aiguefonde, Boissezon, Caucalières, Mazamet, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, et Saint Amans Soult.

3 – III / Emballages ménagers recyclables et verre

collecte

Les emballages ménagers recyclables (hors verre) sont triés et conditionnés par le syndicat TRIFYL dans son centre de tri de Labruguière.

Le verre est entièrement collecté en apport volontaire par la Communauté d'agglomération et transporté vers le centre de traitement des établissements BRIANE avant remise du calcin à la Verrerie Ouvrière d'Albi.



Collecte des Emballages Ménagers Recyclables

Les sacs jaunes de collecte sont remplacés par des cabas de pré-collecte réutilisables pour tous les points en apport volontaire. Seule la collecte d'une partie urbaine de Mazamet conserve une collecte en sacs jaunes, dans l'attente de la mise en place des conteneurs enterrés.

3 – IV / Déchets végétaux

En 2019, la commune de Castres a bénéficié d'une collecte des déchets végétaux ; la société BIEYSSE a été retenue après consultation pour effectuer cette prestation qui comprenait le dépôt et l'enlèvement de 5 bennes à déchets végétaux sur 37 points définis sur la commune suivant un calendrier précis. Le montant annuel de cette prestation s'élève à $11\ 069 \in TTC$ (hors traitement par Trifyl).

Ces déchets végétaux (130.28 tonnes en 2019, 157.16 tonnes en 2018, 159.04 tonnes en 2017, 139.06 tonnes en 2016, 161,33 tonnes en 2015, 146 tonnes en 2014, 186,62 tonnes en 2013, 132,44 tonnes en 2012; 116,28 tonnes en 2011; 75 tonnes en 2010; 86,30 tonnes en 2009; 125,84 tonnes en 2008) ont été transportés sur l'aire de compostage de Labruguière gérée par le syndicat TRIFYL.

Les communes d'Aussillon et Mazamet effectuent cette collecte en régie directe. Les habitants des autres communes, n'ayant pas de collecte spécifique, apportent leurs déchets végétaux dans les 4 déchèteries de Saint-Amans Soult, d'Aussillon, de Castres et de Labruguière.

3 – V / Encombrants

La collecte des encombrants concerne les déchets volumineux des ménages. Sont considérés comme « encombrants ménagers » le mobilier usagé, meubles, literie, électroménager (téléviseurs, machines à laver, etc...).

La collecte des encombrants est réalisée entièrement en régie par les services de la Communauté d'agglomération. Elle s'effectue sur rendez-vous téléphonique. Ensuite les déchets collectés sont triés et valorisés en déchèteries.

À compter du 1^{er} janvier 2012, ce service a été étendu à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération.

3 – VI / Évolution des tonnages collectés entre 2010 et 2019.

Le tableau comparatif des tonnages 2010 et 2019 fait apparaître une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles et une augmentation des emballages recyclés. Ces résultats sont satisfaisants. Le tonnage minium par habitant a été atteint en 2013 ; l'année 2019 marque une stabilisation des tonnages collectés d'emballages et de verre. Les quantités de déchets résiduels sont en légère diminution alors qu'elles sont en augmentation de 2 à 3 % dans les collectivités voisines.

Pour le verre, la Communauté d'agglomération dispose d'une forte marge de progression car elle pourrait augmenter de 20 % le tonnage collecté pour atteindre la moyenne départementale. Une importante action de communication et d'amélioration du nombre de colonnes aériennes pour le verre a été menée en 2017 en collaboration avec la société CITEO : elle à commencer à porter ses fruits en 2018 (hausse de 4,5 % / 2017) et se poursuit en 2019 avec une hausse des tonnages de 5,3% / 2017.

	Déchets ménagers résiduels	Emballages ménagers	Verre	Encom- brants	Total collecté	Total annuel par habitant en kg	Popula- tion municipale
2010	23 507	3 673	1737	338	29 255	365	80 161
2011	23 250	3 864	1 703	224	29 041	362	80 161
2012	22 625	3 868	1 765	175	28 432	356	79 849
2013	21336	4112	1799	139	27 385	345	79 437
2014	21 454	4 241	1 921	76	27 697	353	78 510
2015	21 165	4 303	1 876	221	27 419	349	78 510
2016	20 724	4 358	1 956	236	27 274	347	78 654
2017*	20 751	4 434	1 972	220	27 377	349	78 365
2018*	20 776	4 594	2 061	184	27 615	354	77 904
2019*	20 245	4 573	2 077	219	27 114	347	78 106
Indice de réduction (base 100 en 2010)	86	124	119	64	92	95	

^{*} y compris les habitants du Rialet (hors verre)

Le tableau ci-après indique les performances par an et par habitant de déchets produits et permet une comparaison par rapport aux moyennes départementale, régionale et nationale.

	Castres- Mazamet	Castres- Mazamet	Tarn	Occitanie	France
	2013	2019	Enquête	ADEME 2017 (issue de SIN	
Ordures ménagères résiduelles en kg / an / habitant	269	259	240	276	254
Emballages et papier (TRI) en kg / an / habitant	52	58	59	53	48
Verre en kg / an / habitant	23	26,6	31	30	30
Total en kg / an / habitant	344	344	330	359	332

La collecte des déchets assimilés est intégrée à celle des déchets ménagers. Pour 2019, les quantités estimées sont :

déchets résiduels : 3 000 tonnesemballages recyclables : 700 tonnes

CHAPITRE 4 : PRÉVENTION DES DÉCHETS

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets en 2011. Celui comprenait 13 actions détaillées ci-après. Ce programme s'est terminé officiellement en juillet 2017, même si les actions ont continué depuis.

Un nouveau plan est en cours d'élaboration et sera entériné en 2020 après consultation du public, validation des modifications à prendre en compte le cas échéant et validation par délibération du Conseil communautaire.

1/ Les objectifs du programme de prévention

Le diagnostic territorial a permis de dégager les éléments importants à prendre en compte pour bâtir un plan d'actions adapté au contexte territorial de la CACM.

Les gisements d'évitement les plus importants sur le plan quantitatif ont pu être identifiés:

- les déchets fermentescibles : 85 kg/hab/an
- les textiles sanitaires : 51 kg/hab/an
- les emballages en verre : 34 kg/hab/an
- les emballages en plastique : 32 kg/hab/an
- les imprimés publicitaires non-sollicités : 21 kg/hab/an.

2/ les actions de prévention en 2019 :

Parmi les 13 actions qui composaient le Programme Local de Prévention des déchets, seules les 4 plus emblématiques et efficaces ont perdurées :

1) Stop pub : apposés sur les boîtes à lettre, un autocollant permet de ne plus recevoir les publicités non adressées.

Les mairies proposent l'autocollant à l'accueil. Lors des manifestations sur la prévention des déchets, des autocollants sont systématiquement proposés. Il ressort qu'environ la moitié des personnes est intéressée, ce qui rejoint le ratio national. Le nombre d'autocollants mis en place est très inférieur à celui distribués. Le taux de foyers équipés est de 32 % sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

- 2) Compostage individuel: Cette action a été poursuivie avec la distribution de 295 composteurs supplémentaires en 2019 (8 614 composteurs sont en place auprès des habitants). Un numéro d'appel « SOS compostage » a été mis en place pour répondre aux questions que se posent les utilisateurs. Les composteurs de 2018 et de 2019 sont subventionnés dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».
- **3) Compostage collectif**: 13 écoles sont actuellement équipées de composteurs. Ces écoles ont toutes demandés des composteurs de petites tailles pour une action plus éducative de sensibilisation que pour une prévention des déchets à proprement parler.

Le compostage collectif est en place à la gendarmerie de Labruguière (logements des gendarmes) pour environ 10 personnes. La formation a été faite en même temps que la distribution des composteurs individuels d'octobre. 3 personnes se sont déplacées et ont servi de référents pour l'utilisation. Ce sont 2 bacs de 1000 litres qui ont été mis en place. Le compostage collectif a été mis également en place à la MECS de Mazamet. C'est une maison pour enfants à caractère social (25 enfants + 10 adultes). Le premier contact a été fait grâce aux composteurs individuels fournis à une des référentes. D'un commun accord, il a été fourni un 300 et un 600 litres. Le premier est destiné à 3 appartements situés à proximités où des adolescents sont en quasi-autonomie et le 600 litres est destiné au centre lui-même. L'objectif affiché est de mettre d'autres bacs dès que l'action sera rentrée dans les mœurs.

Un compostage collectif a été également remis au lycée Riess de Mazamet courant mars 2016 pour 800 repas servis quotidiennement.

Des composteurs collectifs ont été également mis en place au lycée hôtelier de Mazamet en 2018.

Un composteur collectif a été mis en service à la Résidence du Petit Causse de Tarn Habitat à Labruguière. Une réunion des locataires a eu lieu avec une quinzaine de personnes très motivée. L'opération est un réel succès : la qualité du compost est avérée.

4) Sensibilisation au gaspillage alimentaire : Ce sujet a mobilisé de nombreux partenaires au travers de rencontre pour établir un diagnostic, une proposition d'actions concertées. Les collèges-lycées privés du territoire ont été démarchés. Certains comme le lycée Jeanne d'Arc de Mazamet fait déjà des actions avec les élèves comme des pesées. Les établissements Barral et Notre Dame de Castres sont intéressés par un module sur le Gaspillage alimentaire coordonné avec le CPIE.

Une action a débuté avec le service éducation de la Ville de Castres et la cuisine centrale.

CHAPITRE 5: INDICATEURS FINANCIERS

En 2019, le compte administratif fait ressortir un montant de dépenses de fonctionnement de 8 816 308 € TTC (9 152 818 € TTC en 2018, 8 864 515 € TTC en 2017 8 391 228 € TTC en 2016, 8 186 018 € TTC en 2015, 7 877 285 € en 2014, 7 477 625 € en 2013, 7 277 902 € en 2012).

Pour l'investissement, le montant est de 1 270 703 € TTC en 2019 (943 835 € TTC en 2018, 3 221 835 € TTC en 2017, 2 310 775 € TTC en 2016, 1 780 338 € TTC en 2015, 1 907 780 € en 2014, 3 806 523 € en 2013, 3 085 694 € en 2012) en dépenses d'investissement.

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont :

- o l'achat de conteneurs, conteneurs enterrés et colonnes de tri,
- o l'achat de véhicules de collecte,
- o le remboursement d'emprunt.

Le financement du service est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont les taux n'ont pas varié en 2019 (ils sont stables depuis 2007).

N°	Secteur	Taux de TEOM 2019
1	AIGUEFONDE	11,46 %
2	AUSSILLON	8,48 %
3	BOISSEZON	14,94 %
4	CASTRES VILLE	10,91 %
5	CASTRES RURAL	8,73 %
6	CAUCALIERES	11,43 %
7	LABRUGUIERE	10,51 %
8	LAGARRIGUE	10,68 %
9	MAZAMET	8,37 %
10	NAVES	13,62 %
11	NOAILHAC	11,49 %
12	PAYRIN-AUGMONTEL	10,22 %
13	PONT DE L'ARN	10,92 %
14	SAINT-AMANS-SOULT	11,70 %
15	VALDURENQUE	12,75 %

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises :

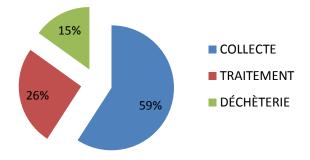
- maintenance véhicules : 257 000 € TTC (Barriac VI, Castres Diesel, La Molière, Challenge Pneu, Soud Hydro)
 - En 2018 : 221 000 € TTC pour les mêmes prestataires
- transport du verre de Castres à Saint-Juéry : 28 000 € TTC (Véolia),
- fourniture de sacs plastique noirs et jaunes de collecte : 17 000 € TTC (Toussac)
- location du véhicule de lavage des conteneurs : 4 000 € TTC (Clovis Location)
- collecte de déchets végétaux en benne : 12 000 € TTC (Bieysse)

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES - ANNÉE 2019								
FONCTIONNEMENT	Pop 2016 78 654		Pop 2017* 78 365		Pop 2018* 77 904		Pop 2019* 78 106	
						(* y con	npris les habitants du	Rialet)
200750 2525050	2016		2017		2018		2019	
POSTES DEPENSES	MONTANTS 2016	€/ HAB	MONTANTS 2017	€/ HAB	MONTANTS 2018	€/ HAB	MONTANTS 2019	€/ HAB
Carburants	361 032,84	4,59 €	298 544,54	3,81 €	449 224,90	5,77€	409 492,38	5,24 €
Entretien véhicules	298 731,88	3,80 €	303 552,91	3,87 €	394 736,99	5,07€	359 182,47	4,60 €
Taxes & assurances	38 009,51	0,48 €	38 014,11	0,49 €	44 172,55	0,57 €	46 917,51	0,60 €
Op° d'ordre dont Amortissement	1 089 399,14	13,85 €	1 211 177,89	15,46 €	1 379 292,31	17,71 €	1 146 343,64	14,68 €
Personnel	2 748 277,50	34,94 €	2 876 702,10	36,71 €	2 789 346,44	35,80 €	2 790 539,13	35,73 €
Sacs	42 825,73	0,54 €	24 505,37	0,31 €	37 738,09	0,48 €	34 354,40	0,44 €
Marchés de prestations	38 968,26	0,50 €	63 552,70	0,81 €	56 141,83	0,72 €	64 722,83	0,83 €
Communication	42 901,50	0,55 €	35 169,74	0,45 €	19 731,10	0,25€	13 652,62	0,17 €
Divers (dont frais financiers)	405 973,30	5,16 €	479 994,76	6,13 €	358 344,60	4,60 €	347 614,14	4,45 €
Traitement	2 293 324,38	29,16 €	2 415 609,39	30,83 €	2 421 105,94	31,08 €	2 273 489,87	29,11 €
Capitation	1 031 784,66	13,12 €	1 117 691,02	14,26 €	1 202 983,67	15,44 €	1 330 000,00	17,03 €
TOTAL DEPENSES	8 391 228,70	106,69 €	8 864 514,53	113,12€	9 152 818,42	117,49 €	8 816 308,99	112,88 €
	2016		2017		2018		2019	
POSTES RECETTES	MONTANTS 2016	€/ HAB	MONTANTS 2017	€/ HAB	MONTANTS 2018	€/ HAB	MONTANTS 2019	€/ HAB
Remboursement assurances frais personnel	214 387,87	2,63 €	150 389,00	1,92 €	105 703,02	1,36 €	41 239,66	0,53 €
TEOM	8 447 717,00	103,57 €	8 492 691,00	108,37 €	8 643 084,00	110,95 €	8 834 414,00	113,11 €
Subventions	140 932,65	1,73 €	153 163,88	1,95 €	35 092,12	0,45 €	31 804,99	0,41 €
Divers	71 008,56	0,87€	46 211,02	0,59€	349 273,73	4,48 €	85 666,73	1,10€
TOTAL RECETTES	8 874 046,08	108,80 €	8 842 454,90	112,84 €	9 133 152,87	117,24 €	8 993 125,38	115,14 €
End by the second	040 007 07	40.01.5	050 444 55	40.00.5	000 004 04	40.00.5	040 440 00	44.70.5
Excédent antérieur reporté	819 037,07	10,04 €	958 141,57	12,23 €	936 081,94	12,02 €	916 416,39	11,73 €

COUTS GLOBAUX ANNUELS DES DÉCHÈTERIES ET DU SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT

Année	Coût annuel des déchèteries et frais de siège TRIFYL en € HT / hab	Déchets résiduels Coût du traitement en € HT / tonne	Taxe Générale sur les activités polluantes TGAP en € HT / tonne	Taxe communale sur la mise en décharge en € HT / tonne	Coût du traitement des déchets recyclables en vrac en € HT / tonne	traitement y c taxe communal	rvice de collecte et ompris TGAP et e avec déchèteries C / habitant
2010	9,40	75,00	0,00 comprise avec traitement	1,50 comprise avec traitement	40,00		Coût marran
2011	9,60	66,50	7,00	1,50	36,00		Coût moyen aidé du service
2012	9,80	66,50	10,00	1,50	32,50		(collecte
2013	9,80	66,50	10,00	1,50	31,00		traitement et
2014	10,00	73,00	14,00	1,50	34,00	100,33	déchèterie)
2015	10,40	75,00	14,00	1,50	34,00	104,27	par habitant
2016	11,50	76,50	14,06	1,50	37,00	106,69	en Occitanie 116 € HT
2017	12,50	79,00	15,00	1,50	45,00	113,12	(ADEME,
2018	13,50	81,00	16,00	1,50	37,00	117,49	données 2016)
2019	15,00	81,00	17,00	1,50	37,00	112,88	

BILAN 2019 de répartion des coûts



CONCLUSION

La délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 2011/181 du 24 octobre 2011 relative à l'organisation de la collecte des déchets ménagers a défini les 4 types de service de collecte retenus :

- conteneurs enterrés en centre urbain des communes de Castres, Labruguière et Mazamet ainsi que ponctuellement dans les communes rurales d'Aiguefonde, Lagarrigue, Payrin Augmontel, Pont de l'Arn, Saint Amans Soult et Valdurenque,
- bacs privatifs pour les gros producteurs,
- bacs individuels pour l'habitat pavillonnaire dense périurbain,
- bacs de regroupement dans les hameaux.

Cette nouvelle organisation achevée en 2013 (hormis le déploiement des conteneurs enterrés qui se poursuit dans les communes concernées) a permis une stabilisation des coûts d'exploitation de collecte. Les efforts d'optimisation ont permis une baisse des charges (véhicules) et des tonnages de déchets ménagers résiduels en 2019 qui se traduisent par une baisse du coût du service à l'habitant.

Les postes du traitement et de la capitation facturés par Trifyl, pourront augmenter significativement dans les années à venir (Trifyl envisage une hausse de 30 % du tarif de traitement des déchets résiduels suite à l'application de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte).

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet va poursuivre et amplifier ses actions de prévention des déchets et faire progresser la mécanisation de la collecte des déchets.

En 2019, la trajectoire suivie par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est intéressante : hausse des quantités d'emballages en verre et stabilisation des déchets recyclables légère diminution des déchets résiduels (alors que les collectivités voisines constatent une hausse d'environ 2 %). Il y a lieu de poursuivre dans cette voie, voire d'accentuer les actions pour consolider ces résultats.